



Conditions de Ventes

Conditions Générales de Vente

1. Toute commande n'engage notre société qu'après confirmation dans nos bureaux.
2. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les délais de livraison convenus, sans toutefois accepter de pénalités de retard.
3. Un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande.
4. Les marchandises sont transportées aux risques et périls de l'acheteur.
5. Toute réclamation, pour être valable, doit être formulée par écrit dans un délai de 3 jours suivant la réception des marchandises.
6. Toutes nos factures sont payables à notre siège à 8850 Ardoois (Belgique).
7. Sauf convention contraire, nos agents ou représentants ne sont pas habilités à encaisser les paiements.
8. Les éventuelles fluctuations de change sont à charge de l'acheteur.
9. Sauf stipulation écrite contraire, nos factures sont payables à 30 jours date de facture.
10. Tout montant impayé à l'échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt calculé sur base du taux légal belge majoré de 2 %, avec un minimum de 12 % par an.
11. En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de majorer le montant dû de 10 %, avec un minimum de 50 €, à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible.
12. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend immédiatement exigibles toutes les autres factures, même non échues.
13. En cas de manquement de l'acheteur à ses obligations, nous nous réservons le droit de résoudre la vente de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice de notre droit à des dommages et intérêts. Une notification par lettre recommandée suffira.
14. Si la confiance dans la solvabilité de l'acheteur est compromise, notamment en cas de mesures d'exécution judiciaire ou de tout autre événement mettant en doute la bonne exécution de ses engagements, nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler tout ou partie de la commande, même si les marchandises ont déjà été expédiées en tout ou en partie, et d'exiger des garanties appropriées. En cas de refus, nous pourrions annuler la commande, sans préjudice de nos droits à indemnisation.
15. **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Tous les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes versés nous restent acquis à titre d'indemnisation en cas de revente.**
16. En cas de transformation ou de revente des marchandises nous appartenant, l'acheteur nous cède d'ores et déjà, à titre de gage, toutes les créances résultant de cette revente.
17. L'émission et/ou l'acceptation de lettres de change ou de tout autre instrument négociable n'entraîne aucune dérogation aux présentes conditions de vente.
18. En cas de litige, les tribunaux de Bruges (Belgique) sont seuls compétents.